LA PEINE C'EST LA PROCÉDURE

Paroles des inculpé·es de Bure devant la Cour d'appel de Nancy 8 ans et 3 procès après le début de l'affaire dite d'association de malfaiteurs.

Printemps 2025

La peine, c'est la procédure
est une proposition éditée en juin 2025
et qui utilise *Amiamie,* une fonte inclusive
disponible dans la typothèque Bye Bye Binary

BREF RAPPEL CHRONOLOGIQUE

2017 - 2020 — Instruction pour association de malfaiteurs contre les opposant·e·s au projet Cigéo d'enfouissement des déchets radioactifs : surveillance, perquisitions, contrôles judiciaires, une dizaine de mises en examen

1, 2 et 3 juin 2021 — Procès de Bar-le-Duc
7 inculpé·e·s : 6 condamnations, 1 relaxe.
La charge d'association de malfaiteurs est aussi relaxée pour tout le monde.

Nov. 2022 — Procès en appel à Nancy :
3 condamnations, 4 relaxes dont 1 définitive.

Sep. 2024 — La Cour de cassation casse les condamnations et confirme les 3 relaxes.

Avril 2025 — 2ème procès en appel, plus que 3 inculpé·e·s ; bientôt la relaxe générale !

5 juin 2025 — Rendu de l'arrêt de la cour d'appel. Fin de l'épopée judiciaire ?

IL N'Y AURA JAMAIS D'ENFOUISSEMENT DE DÉCHETS RADIOACTIFS
NI À BURE
NI AILLEURS

CONTEXTE DE L'AUDIENCE DU 24 AVRIL 2025

Les trois dernièr·es prévenu·es non encore relaxé·s de l'instruction pour association de malfaiteurs de Bure comparaissent pour un second procès en appel. En septembre 2024, la Cour de cassation a cassé le jugement du premier appel au motif que ce dernier n'avait pas évalué « l'incidence des condamnations sur l'exercice de la liberté d'expression des inculpé·s ». Elle a, en outre, confirmé les relaxes qui sont donc définitives — trois personnes sont désormais totalement hors de cause.

Le dernier motif non-relaxé — et qui avait conduit à une condamnation à 4 mois avec sursis pour les trois prévenu·es en janvier 2023 — est celui d'attroupement après les sommations lors de la manifestation non déclarée du 15 août 2017, à Bure. C'est ce point ainsi que l'examen de la disproportion qui sont à l'ordre du jour de ce troisième procès.

L'audience est réduite cette fois-ci à une demie-journée contre trois précédemment à Nancy et Bar-le-Duc. Après lecture et rappel des faits, les prévenu·es sont tour à tour invité·s à la barre. Ils et elle refusent que soient abordés les éléments de personnalité et annoncent leur intention de garder le silence durant le reste du procès. Deux d'entre elleux — J. et A. — choisissent de faire chacun·e une déclaration préalable, sans s'être consulté·s sur le contenu. Ce sont ces deux prises de paroles, lues par nos ami·s devant la cour, qui sont retranscrites ici.

NOTICE D'USAGE DE CETTE BROCHURE

Par facétie (un peu), afin de souligner la complémentarité des deux textes (beaucoup) et pour ne pas induire de hiérarchie entre eux (surtout), ils sont ici édités en vis-à-vis.

Concrètement, la déclaration de J. (entendue en première au tribunal en raison de la primauté alphabétique de son nom) se trouve chaque fois sur la page de gauche. Et chaque fois, la déclaration de A. lui fait face sur la page de droite.

DÉCLARATION DE J.

Il y a huit ans, presque jour pour jour, j'ai rencontré la personne avec qui partage aujourd'hui ma vie. Cinq mois plus tard, c'est son appartement que les gendarmes ont perquisitionné au petit matin pour me trouver — en mains, une commission rogatoire concernant les mobilisations de juin et août 2017 et l'ouverture d'une information judiciaire pour association de malfaiteurs. Une instruction qui a profondément impacté et modelé notre quotidien durant les premières années et n'a jamais cessé de se trouver en toile de fond de notre existence depuis lors...

Les premiers mois de l'instruction ont été émaillés de dizaines de procès, d'arrestations et de contrôles presque quotidiens, d'une violente évacuation du bois Lejuc, de convocations en série, de mesures de surveillance extrêmement intrusives à l'encontre de toute une lutte et de centaines de personnes. Puis une nouvelle série de perquisitions, suivie des mises en examens de 5, 7, 8, 9, 10 personnes au cours des mois suivants, assorties de contrôles judiciaires qui auront duré pour nous jusqu'à la clôture de l'instruction, soit deux ans et demi plus tard. Vous avez devant vous les plus de 20 000 pages qui témoignent de l'importance de ces mesures mais ne seront jamais à même de traduire l'intensité de la violence symbolique, réelle, différée et durable qu'elles ont exercé sur les corps et les esprits.

À la question récurrente des journalistes qui nous demandent « comment on vit ça », il y a toujours le réflexe premier de relativiser, d'exprimer que, dans la hiérarchie des violences systémiques policières et judiciaires, nous ne

DÉCLARATION DE A.

En tant que militants et militantes faisant face à un État nucléocrate que nous dénonçons, lorsque nous nous retrouvons à nous défendre devant la justice, nous vivons un paradoxe : nous réclamons justice avec les mêmes outils juridiques qu'a cet État et qui, lui, a une toute autre puissance que la nôtre pour les mettre à son service contre ce qui le dérange.

Mais c'est plus fort que nous, même imparfaite, nous nous accrochons à la justice de cette République, surtout par les temps que nous traversons où le fascisme rôde à nouveau, prêt à remettre totalement la main sur cette République.

Nous savions le péril poindre. Maintenant, nous l'avons là sous nos yeux effarés devant tant de valeurs et de réalités inversées. Et cela est rendu possible par la mécanique des différents pouvoirs en place.

Alors nous nous accrochons aux principes du droit quand bien même nous ne sommes pas dupes de son possible dévoiement par une machine policière et judiciaire qui s'emballe lorsque la puissance de l'État nucléocrate s'en empare pour écraser une lutte — en l'occurrence notre lutte contre le projet démentiel de dissimuler au creux de la terre les pires déchets toxiques et mortels produits en quelques décennies de prétendue modernité. Nous voilà donc, pour la énième fois en huit ans, devant « nos juges » : étrange expression, comme si la situation nous était devenue familière puisque nous toutes et tous ici partageons un même sort, bien malgré nous, peut-être malgré vous.

sommes de loin pas les plus à plaindre. Mais relativiser est-ce que ce n'est pas nier l'inhumain de la procédure ? Banaliser les souffrances, les solitudes, les traumatismes qu'elle génère et les doutes et angoisses qui nous traversent, chacun et chacune de manière singulière, de près ou de loin au sein de cette lutte, quelles que soient nos trajectoires de vie et la profondeur de nos convictions ?

Depuis quelques années on me demande souvent, de témoigner de cette violence systémique, de partager cette expérience acquise bien malgré nous dans nos chairs et nos âmes. On me le demande bien davantage qu'on ne me demande de parler de la lutte qui en a été le théâtre.

Et je dis bien *théâtre* parce qu'avec le temps, après l'avoir retourné dans tous les sens dans ma tête, avoir tenté de me refaire le film de tout ce qui aurait pu être mieux ou autrement, après avoir mis du temps à accepter que j'étais finalement ébranlé dans mes convictions et mon discernement militants, affaibli dans mon envie et ma capacité de les incarner et les porter, j'ai fini, très récemment seulement, par prendre du recul sur tout ça et m'extraire du « pourquoi ? », cesser d'être tout à la fois mon propre policier, juge et procureur ou celui des autres. J'ai cessé d'inverser les rôles et remis à leur juste endroit les responsabilités fondamentales de tout ça, celles d'un système qui a tenté de nous enfermer dans ses rôles caricaturaux de coupables et non-coupables.

Je le répète à chaque témoignage que « la procédure est la peine ». Et je n'entends pas par là une intelligence malicieuse et sour-

Chacun, chacune dans nos rôles, dans ce lieu sacré pour la République, nous devons nous faire face et trouver collectivement et individuellement un sens au mauvais scénario de départ dans lequel nous avons été plongé·e·s au gré de l'indigence grandissante d'un dossier d'accusation qui s'est construit envers et contre tout, malgré l'évidence de sa visée politique — dossier que la plupart d'entre nous oublieront vite tant sa vacuité est aussi colossale que ses plus de 20 000 pages.

Cependant, quelques-uns et quelques-unes d'entre nous, ici dans cette salle, et d'autres exilé·e·s loin de Bure maintenant, relaxé·e·s, n'oublieront pas les années de « peine avant la peine » que sont les contrôles judiciaires et le fait de vivre toute cette procédure.

Alors, il nous faut intérieurement trouver un sens à notre présence ici à toutes et tous, un commun à partager malgré tout, et le seul que j'ai trouvé à vous partager ce jour, c'est l'humilité.

Cette humilité que j'ai à travailler encore et encore — et probablement jusqu'à la fin de ma vie d'être humain arrogant par essence.

Mon humilité me provient de toutes les rencontres au cours de ma vie et particulièrement au cours de cette lutte : avec d'autres humains et humaines, avec un Grand Chêne, avec tout ce Vivant autour qui me fait me sentir toute petite devant tant de beauté et de force.

Mon humilité me provient de cette joie enfantine à retrouver les étoiles en levant les yeux

noise qu'on s'évertue souvent à imaginer derrière ce qui nous est infligé en tant que militant·e·s, et qui aurait mis en scène tout ça. Même s'il y a, de fait, des personnes qui dans les bureaux des ministères, ou dans les think tanks de la sécurité et la justice s'ingénient à théoriser et outiller la coercition, je suis persuadé que dans notre cas, il n'y a avant tout qu'un ensemble d'outils répressifs, fruits d'une longue culture de coercition nourrie par des injonctions politiques sécuritaires, des évolutions législatives contextuelles opportunistes, une perpétuation de savoirs-faire et de pratiques policières et judiciaires, qui ont écrit le scénario de nos inculpations. Non pas qu'il n'y a pas eu selon moi des choix délibérés d'inculpation et de répression et des responsabilités lourdes de conséquences sur nos vies de certain·e·s procureur·e·, juge, préfèt·e·, enquêteur·ic·e·s qu'il importe de questionner dans l'examen de la disproportion des moyens au regard de notre liberté d'expression.

Ce que je pointe ici comme responsabilités, dans notre affaire mais aussi toutes celles d'associations de malfaiteurs qui fleurissent depuis huit ans à l'encontre des contestations, ce sont des responsabilités plus profondes, sociétales, systémiques, étatiques, instituées et institutionnalisées. Bure est devenu, bien malgré nous, pour beaucoup, un cas d'école, une sorte d'épouvantail grotesque d'une répression aveugle qui s'étend à toute une lutte et pioche en son sein une poignée de personnes pour endosser les responsabilités collectives.

La question du : « À quoi bon tout ça ? », ce n'est définitivement pas à nous de nous de la

au ciel au sortir de ma garde-à-vue de 57 heures.

Mon humilité me provient de mes promenades en forêt à admirer des arbres majestueux et à me souvenir de ceux du bois Lejuc qu'il nous est interdit de voir et que l'Andra veut raser.

L'humilité, c'est tout le contraire de l'industrie du nucléaire, civile et militaire. C'est aussi tout le contraire de l'homme nucléocrate et nucléophile qui, avec sa bombe et ses centrales, se prend pour un dieu, qui prône la paix tout en menaçant de tout détruire, y compris sa propre humanité.

L'humilité, c'est dans cette lutte que je l'ai apprise le plus, en décelant peu à peu les dominations que j'exerce de là où je suis : combien d'autres ai-je écrasé sans même les voir ou en choisissant de les ignorer ?

Combien sommes-nous dans cette salle, cachées derrière de grands principes et des positions réconfortantes, à ne pas vouloir prendre conscience de notre pouvoir sur les autres ?

Nous y sommes formatées dès notre plus jeune âge, habituées progressivement aux injustices qui jalonnent notre histoire comme notre présent, et qui se dessinent dans notre futur comme semblant inéluctables.

Les « valeurs sacrées » qu'on nous inculque vont souvent de paire avec leurs injustices, apprises à nos dépens et le plus souvent aux dépens des autres devant nos yeux qui se

poser, mais c'est bien à vous que je la pose aujourd'hui au regard de tout ce que nous avons traversé pour nous tenir devant vous à la barre avec toute une lutte derrière nous qui est là, profondément marquée mais vivante, qui a appris de ce qu'on lui a infligé, l'a enseigné à d'autres, et en ressort tout aussi sinon plus déterminée et intransigeante face au projet Cigéo qu'il y a huit ans.

Car au bout de huit ans, au fil des jugements qui ont peu à peu contribué à démontrer le manque de consistance de toute cette instruction, indépendamment d'une adhésion ou non à la pertinence d'enfouir des déchets radioactifs sous terre en Meuse, les relaxes successives n'auront fait que renforcer auprès d'un grand nombre de personnes le sentiment d'injustice, d'indignité de telles procédures face à notre engagement militant légitime.

Nous condamner comme nous relaxer, au terme de ces huit longues années, ne fera donc, en tout état de cause, que conforter ce sentiment d'indignité, d'injustice et la conviction qu'il y a des procédures baillons qui, sous prétexte de s'attacher à juger des infractions, visent intentionnellement ou implicitement à produire une dissuasion et une coercition éminemment politiques. Comment comprendre autrement la circulaire du 9 avril 2018 du ministère de la justice relative au traitement judiciaire des infractions commises en lien avec l'opération d'évacuation de la ZAD de Notre-Dame-des-Landes qui préconisait l'infraction d'association de malfaiteurs dans les procédures permettant l'éloignement de « zadistes » d'une partie du territoire ?

détournent, devant notre regard indifférent ou impuissant.

Alors pour tenir dans ce monde, dans cette lutte, face à la justice, pour ne pas écraser l'autre et pour ne pas rester en colère, je dois chercher et puiser dans l'humilité de mon statut d'être humaine toute petite au sein de cette société et sur cette planète.

Aujourd'hui, j'espère humblement découvrir aussi où se situe la vôtre.

Car sachez, qu'avec humilité mais détermination, je ne me résigne pas au chaos et je ne m'y résignerai jamais.

Rien n'est inéluctable à l'humain et au Vivant autour qui ne font qu'un.

Rien n'est inéluctable quand notre intelligence collective se fait force.

Rien n'est inéluctable quand chacun, chacune de là où nous sommes, nous apportons ensemble notre pierre de résistance à cette prétendue inéluctabilité de la puissance dévastatrice.

Il suffit de faire un pas de côté, de retrouver ainsi la joie de l'enfance et de rejoindre l'espérance ; cette force de vie qui nous anime, bien enracinée en nous, qui tend ses innombrables branches pour s'entremêler à celles des autres et former cette forêt qui se défend et ressurgit inlassablement, malgré la force de destruction du chaos — qu'il soit survenu de forces naturelles, de celles

Quelle que soit votre décision, notre engagement et celui de toutes celles et ceux qui luttent depuis trente ans contre Cigéo et ont pour certaines été honteusement humiliées dans des auditions indignes, mais aussi l'engagement des générations futures qui auront à vivre avec l'héritage de nos déchets durant des centaines de milliers d'années, tout cela mérite plus qu'une écoute patiente et polie ou une peine symbolique. Cela mérite une position courageuse, et éminemment politique de votre part.

Après que la cassation nous a renvoyé devant vous, nous partageons aujourd'hui la barre de l'accusation avec vous, avec le système judiciaire qui nous a amené jusque ici. Il ne s'agit pas réellement de déterminer si oui ou non nous sommes responsables d'avoir organisé une manifestation non déclarée, si oui ou non nous nous y sommes sciemment maintenues après des sommations, ni même d'évaluer si cette manifestation était justifiée ou non, mais bien d'interroger huit années de procédure au regard des droits fondamentaux, de notre liberté d'expression et de manifester. Et s'il le faut, nous ajouterons de nombreuses années de procédure encore en cassation, puis en appel à nouveau, puis en cassation ou à la Cour européenne, et nous manifesterons encore et encore à Bure, parce que nos convictions vont bien au-delà de nous-mêmes, de ce qui a pu se passer le 15 août 2017, que nous le devons à toute une lutte et à toutes les autres qui nous regardent. ■

du nucléaire ou de la guerre, et même parfois qu'il soit survenu de celles du pouvoir judiciaire sur nos vies.

Et avant de finir, je veux citer ici un homme simple qui vient de mourir, certes pas n'importe lequel, qui a su reconnaître humblement tant d'erreurs de son institution et qui n'a eu de cesse de nous rappeler que devant la guerre, devant le racisme et devant les injustices de ce monde, nous ne devons pas nous résigner, nous devons être portés par « un esprit de courage et non de timidité » et « qu'il n'est pas permis de nous laisser paralyser par la peur ».

Nous le répétons encore et encore depuis notre procès en première instance : il ne s'agit pas ici du procès des trois personnes encore assises sur ces bancs mais bien de celui de la lutte contre Cigéo.

Alors je le redis solennellement ici devant vous :

Face au chaos mortifère du nucléaire, nous faisons collectif et nous opposons la vie.

Face aux tentatives de nous faire taire, nous nous exprimons avec Liberté et nous la défendons.

Face aux menaces et même sous le poids des chaînes, nous continuons d'avancer dans l'espérance, avec la force de l'humilité. ■

« RELAXE GÉNÉRALE ! »
COMMUNIQUÉ DU 5 JUIN 2025

Des années qu'on se tue à leur dire qu'il n'y a rien dans ce dossier, rien que de l'obsession policière, de la surveillance acharnée, de la répression politique bornée, du gâchis d'argent public... Des années qu'on leur dit qu'à la fin il ne restera rien de toute cette montagne de papiers et de l'avalanche de charges qui pesaient au premier jour contre la dizaine de mis·e·s en examen. Eh bien ça y est, nous y voilà : il ne reste rien ! Zéro charge retenue, zéro coupable : relaxe générale pour les 3 dernier·ē·s prévenu·e·s de cette « lamentable épopée judiciaire », pour reprendre les mots de l'un de nos avocats devant la cour d'appel de Nancy.

CE JUGEMENT EST UNE VICTOIRE COLLECTIVE

Ce jour, en début d'après-midi, nous avons en effet pris connaissance de notre jugement suite à ce second passage devant la Cour d'Appel de Nancy, le 24 avril dernier (après que la Cour de Cassation a annulé le premier jugement en appel) dans le cadre de l'affaire qui nous préoccupe depuis bien trop longtemps. Une fois n'est pas coutume, ce jugement est très clair : c'est une relaxe générale, pour l'ensemble des prévenu·e·s, sur l'ensemble des accusations qui pesaient encore sur elle et eux.

Cette relaxe tant attendue, c'est d'abord une victoire de la lutte, celle que nous avons menée ensemble et que nous continuerons de mener contre le projet d'enfouissement des déchets radioactifs, contre le nucléaire

et son monde. C'est aussi une victoire de la défense collective, magnifiquement portée, avec détermination et souvent avec panache, par nos avocat·s et nos soutiens : un énorme merci à toutes et tous !

HUIT ANNÉES D'UNE PROCÉDURE POLITIQUE

Cette relaxe, c'est enfin la défaite de tout un système étatique qui piétine la démocratie et instrumentalise la justice pour passer en force en frappant durement une contestation. Une débauche policière et judiciaire qui a pesé pendant huit ans sur des dizaines d'entre nous, nos proches, nos familles, nos ami·s et a tenté de nous paralyser.

Déjà huit ans que l'État a attaqué la lutte de Bure à coup de millions d'euros de gendarmes et de moyens d'enquêtes disproportionnés, d'intimidations, de harcèlement et de violences à l'encontre des opposant·s. La justice, quant à elle, a continué jusqu'à aujourd'hui et avec une obstination consternante de chercher la petite bête pour justifier cette débauche d'argent public.

Dans une étonnante coïncidence, c'est hier, 4 juin 2025, que la Cour des Comptes a rendu un rapport sur le sujet. On peut y lire : « Cette sécurisation représente une charge financière importante pour l'Andra, de l'ordre de 10 M€ / an depuis 2018, liés à la présence permanente sur place des gendarmes et à la location de bungalows ; auxquels pourrait s'ajouter un investissement supplémentaire de 11 M€ sur la période (2023 – 2028) pour améliorer les locaux d'accueil des gendarmes. » Et encore, doit-on ajouter que ceci ne prend pas en compte le million d'euros

que l'instruction de notre affaire a coûté.[1]

Pour autant, nous sommes restées debout, ensemble, et nous avons fait face.

Maintenant — et si tant est que le Parquet ne se couvre pas de ridicule en se pourvoyant en Cassation dans les dix jours qui viennent[2] — nous allons pouvoir continuer pleinement notre combat. Durant des années, nous avons vécu constamment avec, au dessus de nos têtes, l'épée de Damoclès de la justice et de ses peines abusives.

Aujourd'hui libérées de ce poids indu que l'on a fait peser sur nos épaules, nous allons persister à faire ce qui nous a toujours animé sur ce territoire du sud meusien : nous allons lutter, de toutes nos forces, avec notre joie et notre créativité — avec notre colère aussi — contre ce monde de ruines et de contamination que prépare l'industrie nucléaire. Nous allons organiser des manifestations, rassembler des gens, retrouver des amis et en rencontrer d'autres, nous allons défendre les lieux que nous aimons et empêcher leur destruction. Nous allons avancer collectivement. Et puisque c'est précisément cela qui nous a été reproché durant tant d'années, nous pourrions tout aussi bien l'exprimer ainsi : aujourd'hui, nous allons récidiver.

Rendez-vous est d'ores et déjà pris dès le 20 septembre prochain pour réunir la lutte d'hier, d'aujourd'hui et de demain à Bure dans une large manifestation d'opposition au projet Cigéo !

---

1 *Reporterre*, 29 avril 2020 : « L'État a dépensé un million d'euros contre les antinucléaires de Bure »

2 Le Parquet n'a pas fait appel.

« Chacun, chacune dans nos rôles, dans ce lieu sacré pour la République, nous devons nous faire face et trouver collectivement et individuellement un sens au mauvais scénario de départ dans lequel nous avons été plongé·s au gré de l'indigence grandissante d'un dossier d'accusation qui s'est construit envers et contre tout, malgré l'évidence de sa visée politique — dossier que la plupart d'entre nous oublieront vite tant sa vacuité est aussi colossale que ses plus de 20 000 pages.

Cependant, quelques-uns et quelques-unes d'entre nous, ici dans cette salle et d'autres exilé·s loin de Bure maintenant, relaxé·s, n'oublieront pas les années de « peine avant la peine » que sont les contrôles judiciaires et le fait de vivre toute cette procédure. »

Extrait de la déclaration de A.

« Nous condamner comme nous relaxer, au terme de ces huit longues années, ne fera donc, en tout état de cause, que conforter ce sentiment d'indignité, d'injustice et la conviction qu'il y a des procédures baillons qui, sous prétexte de s'attacher à juger des infractions, visent intentionnellement ou implicitement à produire une dissuasion et une coercition éminemment politiques. »

Extrait de la déclaration de J.

Pour télécharger cette brochure
ou en savoir plus sur l'opposition à Cigéo :

bureburebure.info
noussommestousdesmalfaiteurs.noblogs.org